

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 61

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252740>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (1 fr. 25) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'idée marche : E. GD. — Les élections aux Conseils de prud'hommes dans le canton de Neuchâtel : Emma PORRET et R. R. — Variété : Descartes et le mouvement féministe au XVII^e siècle : J.-P. ZIMMERMANN. — De-ci, de-là... — L'Alliance à Aarau : E. GD. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

Le principal événement féministe de ce mois, chez nous, a été l'élection de femmes par des femmes aux Conseils des prud'hommes dans le canton de Neuchâtel. Election fort intéressante par leurs résultats, tant professionnels que féministes, et sur laquelle nos lecteurs trouveront plus loin des précisions et des détails dûs à la plume alerte de notre collaboratrice, M^{lle} Emma Porret.

D'autre part, à Zurich, M. Greulich le vénérable leader socialiste a déposé au Grand Conseil au nom de son parti une motion tendant à reconnaître l'égalité politique de l'homme et de la femme, électorat et éligibilité, dans tous les domaines. Peut-être est-ce sauter d'un bond aux extrêmes, peut-être le morceau sera-t-il un peu gros à faire avaler d'une bouchée?... On a toutefois écouté avec sérieux dans la salle l'exposé de motifs très judicieux et très modéré de M. Greulich, auquel M. Lutz, conseiller d'Etat a répondu, en se déclarant prêt au nom du gouvernement à accepter cette motion. Sous une rédaction un peu différente il est vrai, le parti socialiste ayant demandé tout de suite un rapport et une proposition de modification à la Constitution cantonale à ce sujet, et le Conseil d'Etat s'engageant seulement à étudier cette question, puis à faire un rapport. Car à Zurich, comme à Bâle, sauf erreur, les députés ne présentent pas comme chez nous des projets de lois tout rédigés, mais peuvent seulement prendre l'initiative d'inviter le gouvernement à présenter lui-même un projet. Celui-ci peut refuser ou accepter, mais même en cas d'acceptation de sa part, il faut attendre avec patience le temps voulu pour que l'idée à lui soumise sorte des cartons, et fasse l'objet d'un rapport au Grand Conseil. Pour en revenir à Zurich, dans la discussion qui a suivi la déclaration d'acceptation du gouvernement, M. Bopp, poète et paysan, a cru devoir à cette double qualité d'aligner contre le suffrage des arguments d'une valeur inédite : la tâche de la femme est à la maison et non dans l'arène de la politique, qui blesserait d'ailleurs sa sensibilité, l'unité de la famille souffrirait des conflits politiques, etc., etc. M. le prof. Vetter a répondu comme il convenait à cette éloquence de clichés, et la rédaction gouvernementale de la motion Greulich a été définitivement adoptée par 108 voix contre 70, ce qui est un beau succès. Toutes nos félicitations aux suffragistes zurichoises, dont la campagne va être intéressante et instructive à suivre.

A Bâle, M. Welti est revenu à la charge pour la seconde fois

avec une louable ténacité. L'Association bâloise pour le Suffrage prépare donc une seconde campagne et, cette fois, ce qui est très important à relever, avec le concours du groupe des femmes socialistes: Nous tenons à saluer cette collaboration, qu'un ostracisme inspiré du socialisme germanique a jusqu'ici rendue rare et difficile chez nous entre femmes dont les intérêts en ce domaine sont absolument identiques.

L'idée du suffrage des femmes a même atteint ce mois le canton de Soleure, jusqu'à présent assez réfractaire à cette inquiétante nouveauté. Un député socialiste, M. J. Schmid, a, dans le courant d'octobre, déposé au Grand Conseil une motion à cet égard. L'opposition est, paraît-il, assez forte dans le parti radical, qui craint beaucoup, dans ce canton catholique, l'emprise cléricale sur la femme, et les conservateurs sont passablement divisés. Ce n'est donc pas le succès à brève échéance, mais il est tout de même utile de relever que, l'un après l'autre, chacun de nos cantons suisses subit la contagion, et que la question s'y pose dans la réalité et plus seulement par de théoriques discours. A qui le tour, maintenant?

* * *

Notre collaboratrice, M^{lle} Marg. Gobat, étant malheureusement empêchée de nous donner cette fois sa chronique habituelle sur la dernière session des Chambres fédérales, nous tenons cependant à signaler l'intérêt que les élections au Conseil National ont soulevé dans certains milieux féminins encore très peu suffragistes jusqu'à présent. Il y a là un signe des temps. Quant aux groupes suffragistes, plusieurs d'entre eux ont suivi la suggestion émanant du Comité Central de manifester par la presse ou par affichage contre l'injustice du système de représentation actuel, qui fixe le chiffre des conseillers nationaux d'après la population masculine et féminine de chaque canton, ce qui fait que, les femmes étant dans la majorité des cas plus nombreuses que les hommes, une bonne moitié des députés aux Chambres représentent uniquement des femmes, qui n'ont pas le moindre mot à dire dans leur élection!

Nous tenons encore à relever l'article très sympathique au suffrage des femmes que publient, en date du 29 octobre, les *Aargauer Nachrichten*. Ici une remarque s'impose d'elle-même : au lendemain de ces élections fédérales, qui ont fait toucher du doigt la forte poussée socialiste dans toute la Suisse, le journal radical argovien, non seulement publie cet article en première page, mais encore exprime textuellement l'opinion que *ce serait*

une grande faute politique des partis bourgeois et de la presse bourgeoise que de rester indifférents ou hostiles au féminisme! On commence à s'apercevoir que les femmes représentent une force. Cela aussi est symptomatique!

* * *

Si, franchissant d'un bond les océans, nous passons maintenant au Canada, nous trouverons dans ce « Dominion » plusieurs faits intéressants à relater. D'abord une femme, Miss Mac Adam, a été élue membre du Parlement de l'Alberta, après Mrs. Mac Kinley, élue au même poste le mois dernier. Miss Mac Adam, qui est infirmière dans une ambulance en Angleterre depuis la guerre, a été élue comme représentante des *militaires* canadiens en Europe. Ceci est du féminisme, ou nous ne nous y connaissons pas! D'autre part la question du suffrage fédéral pour le Canada en entier, demandé depuis longtemps puisque six provinces l'ont déjà reconnu aux femmes, vient d'être tranchée, mais de façon fort peu satisfaisante : n'obtiendraient le droit de vote que les femmes, veuves, épouses, mères, filles ou sœurs de soldats sur le front européen! « Ce principe faux, dit avec raison *Jus Suffragii*, auquel nous empruntons ce renseignement, d'accorder un droit qui est basé sur la justice et la liberté individuelle seulement à une catégorie de femmes, dont la parenté mâle peut avoir rendu service à l'Etat, ne peut pas être trop sévèrement condamné, et d'ailleurs le simple bon sens fait lui-même justice de son absurdité. »

E. Gd.

P. S. — En dernière heure, on nous avise de Neuchâtel que la motion Schürch (droits politiques complets pour les femmes) a été discutée au Grand Conseil le 6 novembre, et remise au Conseil d'Etat pour étude par 69 oui contre 27 non. Le motionnaire lui-même ainsi que tous les amis de notre cause ont été stupéfaits de ce succès inattendu. Sera-ce à Neuchâtel que les femmes suisses exerceront pour la première fois leurs droits politiques complets? Pourquoi pas?

Les Elections aux Conseils de Prud'hommes

dans le canton de Neuchâtel

Les deux décrets du 21 novembre 1916, par lesquels le Grand Conseil étendait le droit de vote en matière ecclésiastique, ainsi que le droit de vote et l'éligibilité aux conseils de prud'hommes, furent accueillis par les suffragistes neuchâteloises avec une joie qui n'était pas exempte de souci. Il était à prévoir que les élections ecclésiastiques seraient relativement faciles : les électrices s'ajouteraient aux électeurs sans susciter des compétitions nouvelles et, dans la plupart des cas, leur premier bulletin de vote ne serait qu'un témoignage d'attachement donné à un pasteur connu et aimé.

Il n'en était pas ainsi des élections aux conseils de prud'hommes : par là, nous abordions un domaine nouveau et, les premières en Suisse, nous étions appelées à mener une campagne électorale en matière politique. Car il ne fallait pas se dissimuler que les intéressées, les professionnelles elles-mêmes, ne prendraient pas l'initiative du mouvement; et partout, à Neuchâtel, à la Chaux-de-Fonds, au Locle, ce sont, en effet, les sociétés féministes et suffragistes qui ont dû donner le branle : il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque, la veille et le jour même des élections, bien des hommes, et même des prud'hommes, voire des membres du bureau électoral, ignoraient les droits qui ve-

naient de nous être reconnus. Au Locle, à la Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, on se mit donc tout d'abord en quête de candidates. Au Locle, il s'en trouva 10, 6 patronnes et 4 ouvrières; ce sont des couturières, lingères, commerçantes et ménagères. A la Chaux-de-Fonds, les listes patronales portaient les noms de 9 femmes, présentées par l'Association pour le suffrage féminin (1 horlogère, 5 pour le groupe « vêtement et parure » et 3 maîtresses de maison). Le groupe suffragiste présentait en outre 4 employées, dans les groupes du vêtement et des arts libéraux. Enfin, l'Union ouvrière en présentait 16, de tous les groupes sauf celui de l'habitation. A Neuchâtel, 19 candidatures féminines furent recueillies (subsistances : 1 patronne, 2 employées; vêtement et parure : 3 patronnes, 3 employées; arts libéraux et professions diverses : 5 patronnes, 5 employées).

Du côté ouvrier, les candidatures ont été facilitées par l'existence des syndicats, avec lesquels l'entente a été réalisée dans la plupart des cas. La recherche des candidates a naturellement coûté un bon nombre de démarches, pas toujours fructueuses; cependant, d'une façon générale, il ne s'est pas rencontré trop de timorées; et le plus souvent, après explications données d'une part, réflexion faite d'autre part, l'interview se terminait par un bon consentement.

Restait à mobiliser les électrices, et ce n'était certes pas le plus aisé de la tâche! De plus, nous ne pouvions qu'au dernier moment savoir si cela serait nécessaire, ou si l'on appliquerait le principe, admis dans la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques, du vote tacite (celui-ci consiste à considérer d'office les candidats comme élus, si leur nombre ne dépasse pas celui des places à pourvoir). Cette manière de procéder était bien la plus simple et la plus sûre pour nos candidates. Cependant, les élections effectives réalisaient plus pleinement la consécration du progrès accompli; et nous envisagions que, pendant que les esprits y étaient préparés, il serait souhaitable que les femmes subissent l'épreuve jusqu'au bout. A la Chaux-de-Fonds, l'expérience a été complète et, les 6 et 7 octobre, l'on a voté dans tous les groupes. On a compté 36 femmes sur 174 votants; ce chiffre faible s'explique par une insuffisance des annonces où les heures du scrutin n'étaient pas indiquées; et bon nombre d'électeurs et électrices arrivèrent trop tard. Les 16 ouvrières présentées par l'Union ouvrières sont élues; les 4 ouvrières non syndiquées présentées par le groupe suffragiste ont échoué. Pour les listes patronales, le résultat n'est pas encore connu, en raison d'un malentendu qui a empêché jusqu'ici le Conseil d'Etat de valider l'élection; seule, la patronne horlogère est élue; les 8 autres sont encore indécises. Au total donc, 17 élues, peut-être 25 si les 8 indécises sont confirmées. (Total des membres du conseil des prud'hommes : 168).

Au Locle, c'est par le vote tacite dans tous les groupes qu'ont passé les 10 candidates présentées (total des membres des conseils de prud'hommes : 150). Quant au tribunal de Fleurier, les élections n'y ont pas encore eu lieu. A Neuchâtel enfin, l'élection tacite a prévalu dans tous les groupes, excepté dans celui de l'horlogerie et mécanique, du côté ouvrier, et dans le V^e (arts libéraux et professions diverses) pour les patrons et pour les employés. La situation se présentait en somme de la façon la plus favorable, puisqu'elle faisait passer d'emblée par le vote tacite 9 de nos candidates (I, subsistances : 1 patronne, 2 employées; II, vêtement et parure : 3 patronnes, 3 employées) et qu'un rôle plus actif nous était réservé pour le V^e groupe, sur lequel nous pouvions concentrer nos efforts, et où, d'ailleurs, nous pouvions compter sur un bon nombre d'électrices, puisque la plupart des membres de l'Union féministe rentrent dans ce